Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation Déchets Ménagers du Vendômois

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 19 décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis.

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Véronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Anette
M GAUTHIER Jean-Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc Joël
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean-Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean-Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme Jeannine VAILLANT
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean-Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickaël
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoit
M SALMON
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

I -Désignation des secrétaires de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, les fonctions de secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la consultation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle également la rédaction du procès-verbal de la séance.
Ces règles sont transposables aux organes délibérants des EPCI.

Après délibération Monsieur Éric RIOTTEAU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II. Adoption du procès-verbal

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du 28 mars 2019 vous a été adressé par courrier. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

Aucune observation, le procès-verbal est adopté.

III. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Le budget sera adopté courant mars 2020 ; certaines opérations ou acquisitions devront démarrer avant le vote du budget.

Considérant qu'il est possible d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, hors reste à réaliser dans les limites suivantes :

Frais d'insertion :	10 000 (art 2033)
Concessions et droits similaires :	10 000 (art 2051)
Terrains nus :	500 000 (art 2111)
Électricité déchetteries :	100 000 (art 2135)
Clôtures déchetteries :	90 000 (art 2135)
Installations générales et agencements : travaux en déchetteries :	150 000 (art 2135)
Matériel de transport : véhicules :	400 000 (art 2182)
Matériels informatiques :	20 000 (art 2183)
Broyeurs / colonnes :	40 000 (art 2188)
Conteneurs Sulo :	120 000 (art 21881)

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents autorise les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

IV Délibération fixant les dépenses de la collectivité pouvant être payées sans ordonnancement ou sans ordonnancement préalable

Le Président fait part à l'assemblée de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait, et de la demande formulée par le comptable public.

Il propose d'autoriser la trésorerie de Vendôme à payer :

- sans ordonnancement, les excédents de versement

- sans ordonnancement préalable, les dépenses des organismes ci-dessous :

- les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;
- le remboursement d'emprunts ;
- le remboursement de lignes de trésorerie ;
- les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
- les abonnements et consommations d'eau/ d'électricité/ de gaz ;
- les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet
- les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
- les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers ;
- les prestations d'action sociales ;
- les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis ;
- les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.

- avant service fait :

- les locations immobilières ;
- les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité ;
- les abonnements à des revues et périodiques ;
- les achats d'ouvrages et de publications ;
- les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;
- les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
- les contrats de maintenance de matériel ;
- les acquisitions de logiciels ;
- les prestations de voyage/déplacements ;
- les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit ;
- les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances ;

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents autorise les dépenses de la collectivité pouvant être payées sans ordonnancement ou sans ordonnancement préalable, listées ci-dessus.

V. Rapport d'Orientations Budgétaires

(annexé en fin de ce PV)
Il est demandé de numéroter les pages pour l'année prochaine

VI. Débat d'Orientations Budgétaires

Le président a fait lecture du DOB, fourni avec la convocation.

Pour 2020, notre budget s'établit :

- En fonctionnement à 8 061 693 €
- En investissement à 2 277 000 €

En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement intègre une estimation de notre résultat reporté (l'exercice 2019 n'étant pas achevé)

Le budget 2020 reste en phase avec celui de 2018 et 2019, en intégrant les évolutions opérationnelles et réglementaires.

- En dépenses, notons un effort global sur les frais de personnel et une augmentation de la ligne affectée à l'entretien des véhicules de collecte.

Le marché des déchetteries, suite au renouvellement de contrats s'apprécie de 27% pour porter à un montant maximal de 1 400 000 € contre 1 100 000 €. On retiendra que l'ensemble de ces dépenses de traitement sont aussi impactés par l'augmentation de la TGAP

- En recettes, nous grignotons, conformément à nos prévisions, notre résultat reporté. En corollaire, nous maintenons le coût par habitant à 67.26 €.

Vous aurez relevé la réduction imputée sur la ligne « reprise des matériaux » au regard de l'effondrement du prix des matériaux et des dénonciations des contrats de reprises envisageables.

En investissement :

Nos prévisions veulent coller au mieux aux nécessaires réalisations à mener en 2020 :

- Achat plateforme déchets verts
- Etude bio-déchets (ds le cadre du Contrat Transition Energétique)
- Fin de travaux sur les déchetteries (éclairage et sécurisation)
- Géolocalisation sur nos bennes de collecte

Nous avons également provisionné 200 000 € pour la transformation de la décharge de Lignières (selon les discussions en cours avec Enedis)

Sont également inscrit 100 000 € au titre de la deuxième fraction d'apport de capital auprès de SPL tri Val de Loir(e).

Le vote de notre budget qui interviendra en mars prochain devra sans doute intégrer des modifications en lien direct avec notre transfert de compétence traitement auprès de Valeco en date du 01/01/2020. Pour autant l'architecture globale ne devrait pas être modifiée.

DOB 2020

FONCTIONNEMENT

nbre habitant (1)	**52 678**

Recettes de fonctionnement par habitant

		Montant	Recettes par habitan
Remboursement rémunération	6419	50 000	0,95
Remboursement sur charge SS et prévoyance	6459	5 000	0,09
Redevance déchetterie	70388	22 000	0,42
Redevance hors syndicat	70611	2 000	0,04
Redevance spéciale (2)	70688	306 306	5,81
Revente matières	7078	75 000	1,42
Vente gobelets	7088	1 000	0,02
Fctva	744	10 000	0,19
Dotations/participations	74		
dont Communautés communes (3)		3 543 122	67,26
dont Eco-Emballages		400 000	7,59
dont Eco-folio		50 000	0,95
Autres subventions	7478	65 000	1,23
report excédent excercice antérieur	Art 002	3 532 265	67,04
TOTAL RECETTES		**8 061 693**	**153,04**

(1) base estimée population DGF 201

(2) redevance spéciale payée par les commerçants, les administrations, associations

(3) Participation des communautés de communes

(*) Recettes par habitant hors fiscalité

Dépenses de fonctionnement par habitant

		Montant	Dépenses par habitant
Fournitures	Art.60	575 000	10,92
Services extérieurs	Art.61	545 978	10,36
Marchés transport,tri, incinération	Art.611	1 800 000	34,17
Marchés pour les déchetteries	Art.611	1 330 000	25,25
Autres services extérieurs	Art.62	370 001	7,02
Impôts et taxes	Art.63	14 500	0,28
Charges de personnel	Chap.12	2 019 500	38,34
Autres charges de gestion courante	Art.65	111 000	2,11
Intérêts des emprunts	Art.66	36 000	0,68
Charges exceptionnelles	Art.67	30 000	0,57
Amortissements	Art.042	300 000	5,69
Virement à la section d'investissement	Ligne 023	829 715	15,75
Dépenses imprévues	Art.022	100 000	1,90
TOTAL DEPENSES		**8 061 693**	**153,04**

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Report résultat 2019	Art. 001	293 284,83
Subvention cte ademe	Art 1328	170 000,00
Emprunt	Art 16411	600 000,00
Virement de la section fonctionnement	Ligne 021	829 715,17
Vente de panneaux	art.21	84 000,00
Amortissements	Chap. 040	300 000,00
TOTAL RECETTES		**2 277 000,00**

Dépenses d'investissement

Emprunts	Art.16411	331 000,00
Dépôts et cautionnements	Art.165	1 000,00
Frais d'études collecte bio-déchets	2 031	75 000,00
Immobilisations incorporelles	Chap 20	20 000,00
Acquisition terrains	Art 211	500 000,00
Travaux sécurisation déchetteries	art 2135	100 000,00
Electricité déchetterie	2 135	100 000,00
Cloture déchetterie	Art 21	90 000,00
Travaux déchetterie	2 135	150 000,00
Matériel de transport	Art 2182	200 000,00
Matériel informatique	Art 2183	20 000,00

Autres immobilisations corporelles	Art 2188	140 000,00
Equipement bio-déchets	art.21	200 000,00
Géolocalisation	Art 2158	150 000,00
Lignières	art.21	100 000,00
Participation structure centre de tri	Art 261	100 000,00
TOTAL DEPENSES		**2 277 000,00**

Annie-Claude FRANÇOIS demande si nous exploiterons bien les données de la géolocalisation.
Thierry BOULAY répond que oui et notamment pour les litiges.

Mickaël CORDONNIER demande si cela pourra également faire remonter les informations concernant la vitesse des bennes.
Thierry BOULAY répond favorablement.

Thierry BOULAY précise que le budget sera voté le 5 mars 2020. Entre temps, ce seront les budgets de Val Eco qui seront votés et les budgets du SICTOM et de ValDem seront réajustés en conséquence.
La plateforme déchets verts sera achetée le 23 décembre 2019 et ValDem reprendra le fonctionnement de la plateforme le 2 janvier 2020.

Jean-Pierre SAMSON demande combien de temps nous laisse la manne financière que le syndicat est parvenu à épargner jusque-là.
Thierry BOULAY répond qu'en comptant la baisse des recettes, nous avons 3 ans devant nous en ne comptant pas d'investissement, ce qui sous-entend que nous devrons augmenter la TEOM sauf si la revente des matières ne s'apprécie pas d'ici 3 ans. Mais nous avons la chance d'avoir cette marge de manœuvre que n'ont pas les collectivités voisines.

Jean-Pierre SAMSON demande comment le syndicat a réussi à faire baisser sa masse salariale.
Thierry BOULAY répond que l'optimisation du temps de travail et l'emploi d'agents très bons professionnels, polyvalents et très engagés au sein de ValDem a permis cette optimisation. La polyvalence permet d'avoir des chauffeurs qui peuvent être rippeurs. Les heures sont désormais mieux gérées et donc en partie récupérées et non plus payées automatiquement. C'est cet ensemble qui permet de voir baisser la masse salariale. Maintenant que nous avons obtenu cette baisse, cette baisse va atteindre rapidement ses limites et la masse salariale augmentera de nouveau automatiquement.

Après cette présentation, le comité est appelé à en débattre.

VII. Vente des panneaux photovoltaïques du bâtiment multifonction – location de la toiture

Le 12 juin 2018, le comité syndical a autorisé le président à vendre les panneaux photovoltaïques au prix de 100 085,12€ TTC.
Le 12 octobre 2018 le comité syndical a autorisé le président à vendre les panneaux photovoltaïques à la société PICVERT pour un montant de 100 085,12€ TTC.
Le syndicat ValDem étant non assujetti à la TVA, nous devons vendre les panneaux photovoltaïques au même prix HT et TTC. Le prix de vente retenu est le HT de 100 085,21€ TTC, soit 83 404,27€ sans possibilité de récupération de la TVA.
Il est donc demandé au comité syndical de bien vouloir :
AUTORISER le président à signer le contrat de vente avec la Société PICVERT (Projet à l'Initiative de Citoyens Vendômois, pour les Energies Renouvelables sur le Territoire), créée par l'association ENERGIE VENDOMOISE, qui remplit ainsi les conditions de ventes inscrites et nécessaires dans la délibération du 12 juin 2018 (la charte du collectif ENERGIE VENDOMOISE, le Règlement Intérieur et le rapport financier de 2017 sont en pièces jointes). Le prix de vente est fixé à 83 404,27€

HT et TTC correspondant à l'engagement réel du syndicat ValDem, sans possibilité de récupération de la TVA.

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise le président à signer le contrat de vente avec la Société PICVERT (Projet à l'Initiative de Citoyens Vendômois, pour les Energies Renouvelables sur le Territoire), créée par l'association ENERGIE VENDOMOISE, qui remplit ainsi les conditions de ventes inscrites et nécessaires dans la délibération du 12 juin 2018 (la charte du collectif ENERGIE VENDOMOISE, le Règlement Intérieur et le rapport financier de 2017 sont en pièces jointes).

Le prix de vente est fixé à 83 404,27€ HT et TTC correspondant à l'engagement réel du syndicat ValDem, sans possibilité de récupération de la TVA.

Thierry BOULAY précise que ValDem va réaliser une étude pour voir si l'assujettissement à la TVA ne nous ferait pas gagner quelques centaines de milliers d'euros.

VIII. Finances - Créances éteintes

Le Président vous propose d'accepter l'annulation de ces titres de recettes dont le montant s'élève à 1457,67 € pour les créances éteintes, l'inscription budgétaire est suffisante.

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2014	Amirault Joel	82.97 €	Clôture insuffisance actif
2014	Amirault Joel	68.45 €	Clôture insuffisance actif
2014	Churchill Immo	121.96 €	Clôture insuffisance actif
2015	Amirault Joel	55.26 €	Clôture insuffisance actif
2015	Amirault Joel	82.89 €	Clôture insuffisance actif
2016	Garage Romoli Bruno	251.88 €	Clôture insuffisance actif
2016	Garage Romoli Bruno	251.88 €	Clôture insuffisance actif
2017	Thoré Alimentation vi	95.05 €	Clôture insuffisance actif
2017	Le Lievre sas Sinequa	148.77 €	Clôture insuffisance actif
2017	Le Lievre sas Sinequa	148.77 €	Clôture insuffisance actif
2018	Le Lievre sas Sinequa	149.79 €	Clôture insuffisance actif
Total		**1 457.67 €**	

Annie-Claude FRANÇOIS précise qu'il est dommageable de devoir payer pour les autres.
Claire FOUCHER-MAUPETIT précise que nous sommes obligés de le faire, notamment pour les liquidations.
Laurence SOYER précise qu'il y en a moins cette année mais pour un plus gros montant.

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte l'annulation de ces titres de recettes dont le montant s'élève à 1457,67 € pour les créances éteintes, l'inscription budgétaire est suffisante.

IX - Mandats spéciaux des élus

Les articles L 2123-18 et R 5211-14 du code général des collectivités territoriales précisent le cadre du mandat spécial. Il s'agit d'une mission accomplie par les élus dans le cadre de l'intérêt de la collectivité.
Le mandat spécial doit préciser la mission, et être autorisé par l'organe délibérant, il est admis que la délibération soit postérieure à la mission en cas d'urgence.
Le séminaire des collectivités a été organisé par Norske Skog du 27 au 29 novembre 2019 à Golbey.

Il vous est demandé d'autoriser les mandats spéciaux ci-après, et la prise en charge des frais de transport, de repas et de séjour occasionnés par ces déplacements.

NOMS et Prénoms	Libellés	Dates et lieux
BOULAY Thierry	Séminaire collectivités	27/28/29 novembre à Golbey

Thierry BOULAY précise qu'outre l'aspect intéressant de ce séminaire, cela a permis de maintenir notre prix de rachat du papier à 102€.

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise les mandats spéciaux ci-après, et la prise en charge des frais de transport, de repas et de séjour occasionnés par ces déplacements.

X. Achat terrain Territoires Vendomois

Le syndicat VALDEM souhaite acquérir les parcelles CE85 et CE86 sises allée Camille Vallaux d'une contenance de 7 559 m2 environ.
Le syndicat souhaite également acquérir la parcelle CE84 pour partie (excepté l'emprise du chemin d'accès au bassin pluvial public). Le syndicat prend l'engagement de reconstituer la servitude de passage de l'autre côté du terrain.
Suite aux différents échanges entre la communauté d'agglomération Territoires Vendomois et ValDem depuis 2017, Territoires Vendomois propose un prix de vente de 14€ le m².

Le montant maximum estimé est de 114 702 € hors frais.

Thierry BOULAY précise que cela permettra de suivre les évolutions du syndicat et pourquoi pas mettre en œuvre une plateforme gravats.

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical délibére en faveur :

- de l'acquisition des parcelles CE85 et CE86 sises allée Camille Vallaux d'une contenance de 7 559 m2 environ ainsi que de la parcelle CE84 pour partie (emprise du chemin d'accès au bassin pluvial public) , bornage à réaliser.

Le syndicat prend l'engagement de reconstituer la servitude de passage de l'autre côté du terrain.

- Accepte le prix de vente de 14€ le m² proposé par Territoires Vendômois, soit un montant estimé de 114 702 € hors frais

Rapport complémentaire – Décision modificative

La Trésorerie de Vendôme demande d'apporter des corrections sur les amortissements. Il est demandé au comité syndical de bien vouloir prendre une décision modificative sur les écritures suivante :

Dépenses d'Investissement :

C/1391 Etat et établissements nationaux + 4286 €
C/2182 Matériel de transport - 4286 €

Recettes de Fonctionnement :
C/777 Quote-part des subventions d'investissement + 4286 €

Dépenses de Fonctionnement :
C/60632 Fourniture de petits équipements + 4286 €

Annie-Claude FRANÇOIS demande pourquoi prendre cette délibération.
Thierry BOULAY précise que la Trésorerie a formulé cette demande sous cette forme donc le syndicat suit la demande de la Trésorerie.

XI. Informations sur l'activité du syndicat

Brigitte HARANG indique que :

- Le ValDem'info a été distribué
- Le stand à la Clinique du St Cœur a été très bénéfique
- Val Éco propose des composteurs et a parmi ses agents des « maîtres composteurs » donc nous allons développer cette activité
- La prochaine campagne de communication est lancée.

Thierry BOULAY indique que les prochains comités syndicaux de Val Eco auront lieu les 14 et 30 janvier, le 19 février ainsi que le 4 mars 2020.

Christian MONTARU indique qu'il avait déposé un document laissé parmi des déchets sauvages et qu'il n'a pas eu de retour.
Thierry BOULAY précise que les administrés sont contactés mais que ce n'est pas de la compétence de ValDem mais des communes qui ont le pouvoir de police même s'il arrive que le syndicat nettoie exceptionnellement.
Annie-Claude FRANÇOIS demande si cela est facturé aux communes en question.
Thierry BOULAY répond que non parce que souvent c'est pour éviter les dépôts supplémentaires dans les points de regroupement proches.

Mickaël CORDONNIER indique qu'un des administrés de sa commune laisse ses bacs en permanence sur la chaussée et la commune comme ses voisins souhaitent lui voir ranger ses bacs.
Thierry BOULAY répond que soit nous lui enverrons un courrier, soit nous le rattacherons au PR proche et nous lui enlèverons ses bacs personnels.

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance à 21h.

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 50-2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-50_2019-DE

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance	Catégorie : Domaine de compétences	Date du comité : 19 décembre 2019 Date convocation : 13 décembre 2019
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents: 32 ▪ votants :39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Eric RIOTTEAU

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :
Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir Mme SOYER Laurence
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir M BOULAY Thierry
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoit
M SALMON Joël
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire
Le Président

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU VENDÔMOIS

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-50_2019-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, les fonctions de secrétaire à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la consultation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle également la rédaction du procès-verbal de la séance.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des EPCI.

PROPOSITION :

Il vous est proposé de reconduire ces dispositions, et de désigner : Monsieur RIOTTEAU Eric en qualité de secrétaire de séance.

DECISION :

A l'unanimité Monsieur RIOTTEAU Eric est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 51-2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-51_2019-DE

Objet : Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2019	Catégorie : Domaine de compétences	Date du comité : 19 décembre 2019 Date convocation : 13 décembre 2019
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents: 32 ▪ votants :39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Eric RIOTTEAU

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :

Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir Mme SOYER Laurence
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir M BOULAY Thierry
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoît
M SALMON Joël
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire

Le Président

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU VENDOMOIS
Val Dem

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-51_2019-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du 10 octobre 2019 vous a été adressé par courrier. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

DECISION :

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 52-2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-52_2019-DE

Objet : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget	Catégorie : Finances	Date du comité : 19 décembre 2019 Date convocation : 13 décembre 2019
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents: 32 ▪ votants :39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Eric RIOTTEAU

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Cláudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :
Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir Mme SOYER Laurence
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir M BOULAY Thierry
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoît
M SALMON Joël
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire
Le Président

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS
Val Dem

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-52_2019-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le budget sera adopté courant mars 2020 ; certaines opérations ou acquisitions devront démarrer avant le vote du budget.

Considérant qu'il est possible d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

PROPOSE :

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, hors reste à réaliser dans les limites suivantes :

Frais d'insertion :	10 000 (art 2033)
Concessions et droits similaires :	10 000 (art 2051)
Terrains nus :	500 000 (art 2111)
Électricité déchetteries :	100 000 (art 2135)
Clôtures déchetteries :	90 000 (art 2135)
Installations générales et agencements : travaux en déchetteries :	150 000 (art 2135)
Matériel de transport : véhicules :	400 000 (art 2182)
Matériels informatiques :	20 000 (art 2183)
Broyeurs / colonnes :	40 000 (art 2188)
Conteneurs Sulo :	120 000 (art 21881)

DECISION :

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, hors reste à réaliser dans les limites suivantes :

Frais d'insertion :	**10 000 (art 2033)**
Concessions et droits similaires :	**10 000 (art 2051)**
Terrains nus :	**500 000 (art 2111)**
Électricité déchetteries :	**100 000 (art 2135)**
Clôtures déchetteries :	**90 000 (art 2135)**
Installations générales et agencements : travaux en déchetteries :	**150 000 (art 2135)**
Matériel de transport : véhicules :	**400 000 (art 2182)**
Matériels informatiques :	**20 000 (art 2183)**
Broyeurs / colonnes :	**40 000 (art 2188)**
Conteneurs Sulo :	**120 000 (art 21881)**

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem
Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 53-2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-53_2019-DE

Objet : Dépenses de la collectivité pouvant être payées sans ordonnancement ou sans ordonnancement préalable	Catégorie : Finances	Date du comité : 19 décembre 2019 Date convocation : 13 décembre 2019
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents: 32 ▪ votants :39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Eric RIOTTEAU

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :
Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir Mme SOYER Laurence
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir M BOULAY Thierry
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoît
M SALMON Joël
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire
Le Président

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU VENDÔMOIS
Val Dem

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-53_2019-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président fait part à l'assemblée de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait, et de la demande formulée par le comptable public.

PROPOSE :

Il propose d'autoriser la trésorerie de Vendôme à payer :

- sans ordonnancement, les excédents de versement

- sans ordonnancement préalable, les dépenses des organismes ci-dessous :

- les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;
- le remboursement d'emprunts ;
- le remboursement de lignes de trésorerie ;
- les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
- les abonnements et consommations d'eau/ d'électricité/ de gaz ;
- les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet
- les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
- les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers ;
- les prestations d'action sociales ;
- les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis ;
- les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.

- avant service fait :

- les locations immobilières ;
- les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité ;
- les abonnements à des revues et périodiques ;
- les achats d'ouvrages et de publications ;
- les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;
- les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
- les contrats de maintenance de matériel ;
- les acquisitions de logiciels ;
- les prestations de voyage/déplacements ;
- les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit ;
- les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances ;

DECISION :

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise la trésorerie de Vendôme à payer :

- **sans ordonnancement, les excédents de versement**

- **sans ordonnancement préalable, les dépenses des organismes ci-dessous :**

- les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;
- le remboursement d'emprunts ;
- le remboursement de lignes de trésorerie ;
- les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-53_2019-DE

- les abonnements et consommations d'eau/ d'électricité/ de gaz ;
- les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet
- les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
- les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers ;
- les prestations d'action sociales ;
- les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis ;
- les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.

- **avant service fait :**

- les locations immobilières ;
- les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité ;
- les abonnements à des revues et périodiques ;
- les achats d'ouvrages et de publications ;
- les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;
- les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
- les contrats de maintenance de matériel ;
- les acquisitions de logiciels ;
- les prestations de voyage/déplacements ;
- les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit ;
- les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances ;

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-53_2019-DE

Val Dem
Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 54-2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2018	Catégorie : Finances	Date du comité : 19 décembre 2019 Date convocation : 13 décembre 2019
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents: 32 ▪ votants :39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Eric RIOTTEAU

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :
Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir Mme SOYER Laurence
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir M BOULAY Thierry
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoît
M SALMON Joël
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire
Le Président

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU VENDÔMOIS
Val Dem
Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Ce rapport d'orientation budgétaire comporte :

- Les orientations budgétaires envisagées par ValDem portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement avec la précision des hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette ;
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail.

Le ROB a vocation à éclairer les élus sur le budget de la collectivité et permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

DECISION :

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DU DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
ValDem
VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

JeT moins
Jeter mieux

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

Sommaire

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 3
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 4
Les masses budgétaires 4
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 4
Recettes de fonctionnement 4
Dépenses de fonctionnement 5
Les intérêts de la dette 5
LA SECTION D'INVESTISSEMENT 6
Recettes d'investissement 6
Répartition des recettes d'investissement : 6
Dépenses d'investissement 6
Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement 7
Tableau des emprunts 7
Endettement pluriannuel des emprunts à compter de l'exercice 2015 7
Remboursement de la dette 8
Évolution du remboursement par emprunt 9
Répartition de la dette par emprunt 9
Dette par habitant 9
Évolution de la dette par habitant 10
Évolution de la population DGF 10
Évolution du coût par habitant 11

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

L'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales stipule que dans le cadre des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Comité Syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail dans l'EPCI.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le ROB a vocation à éclairer les élus sur le budget de la collectivité et permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Un exemplaire doit être adressé au Représentant de l'État et être publié.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les masses budgétaires

	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	8 610 598	8 498 417	8 061 694
Dépenses de fonctionnement	8 610 598	8 498 417	8 061 694
Dont intérêts des emprunts	81 000	31 000	35 000
Recettes d'investissement	1 948 863	3 241 990	2 277 000
Dont emprunts souscrits		1 000 000	600 000
Dépenses d'investissement	1 948 863	3 241 990	2 277 000

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement :

Années	Recettes de fonctionnement	Évolution n-1	En euros/habitant
2018	8 610 598 €		162.84 €
2019	8 498 417 €	-1.30%	161.33 €
2020	8 061 694 €	-5.14%	153.04 €

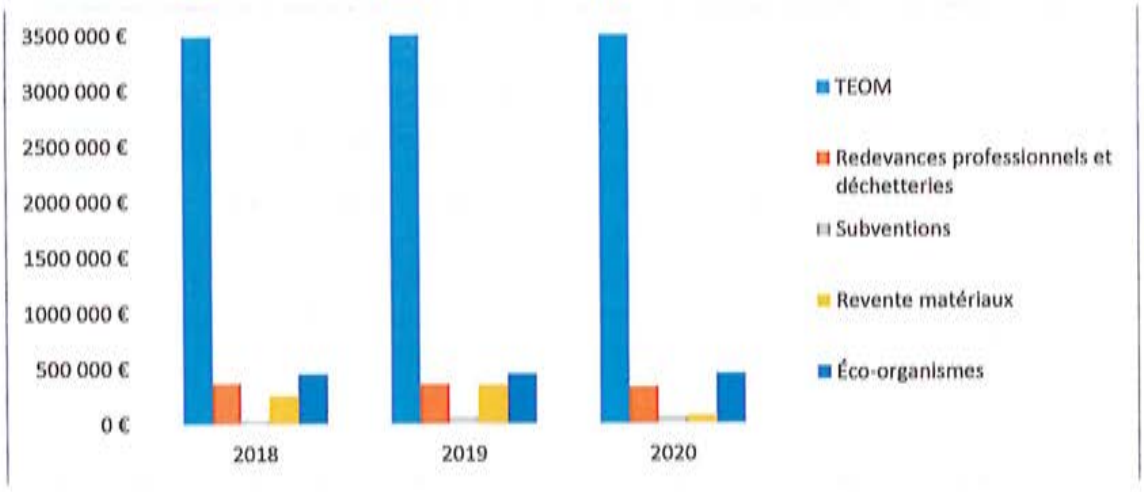

Les recettes de fonctionnement sont variables d'une année à l'autre. Cela est dû à la fluctuation des prix de reprise des matériaux ainsi qu'aux tonnages collectés. La fluctuation de la TEOM est uniquement due aux fluctuations de la population.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

Dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Évolution n-1	En euros/habitant
2018	8 610 598 €		166,69 €
2019	8 498 417 €	-3,58%	161,33 €
2020	8 061 694 €	-5,14%	153,04 €

Répartition des dépenses de fonctionnement :

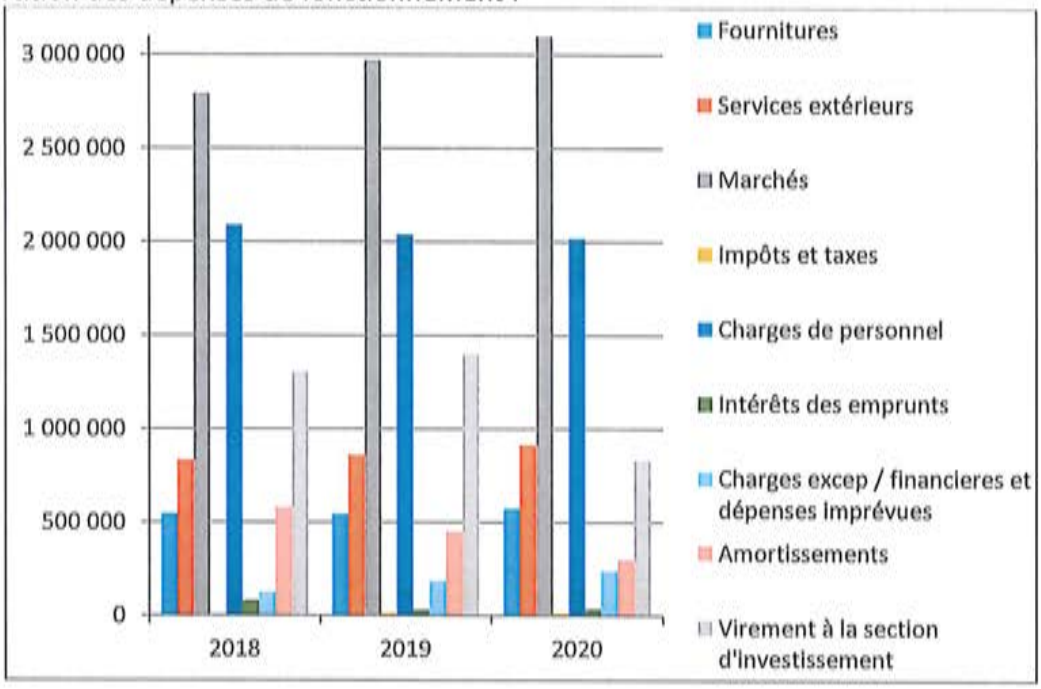

	2018	2019	2020
Fournitures	546 010	545 000	575 000
Services extérieurs	833 587	860 417	915 979
Marchés	2 790 500	2 970 000	3 130 000
Impôts et taxes	6 100	13 500	14 500
Charges de personnel	2 091 000	2 042 500	2 019 500
Intérêts des emprunts	81 000	31 000	35 000
Charges excep / financieres et dépenses imprévues	126 000	186 000	241 000
Amortissements	580 000	450 000	300 000
Virement à la section d'investissement	1 306 402	1 400 000	829 715

Nos charges de personnel sont en relation avec l'exercice de nos missions en régie (collecte et déchetteries).

Les intérêts de la dette

2018	2019	2020
81 000 ,00 €	31 000,00 €	35 000,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Répartition des recettes d'investissement :

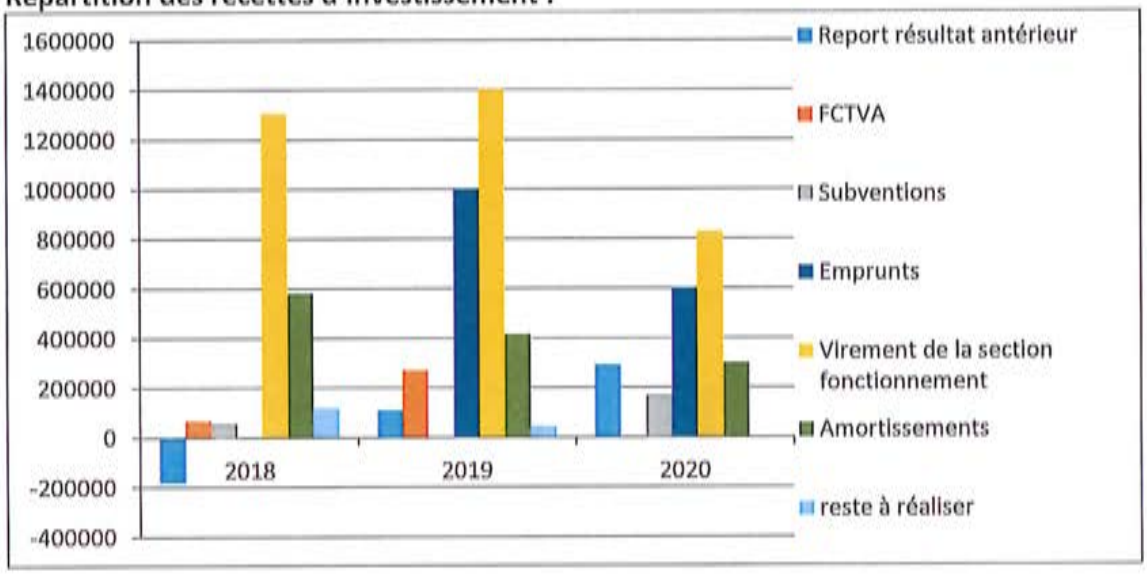

Dépenses d'investissement

Années	Dépenses d'investissement	Évolution n-1	En euros/habitant
2018	1 948 863 €	-42,25%	36,86 €
2019	3 241 991 €	66,35%	61,54 €
2020	2 277 000 €	-29,77%	43,22 €

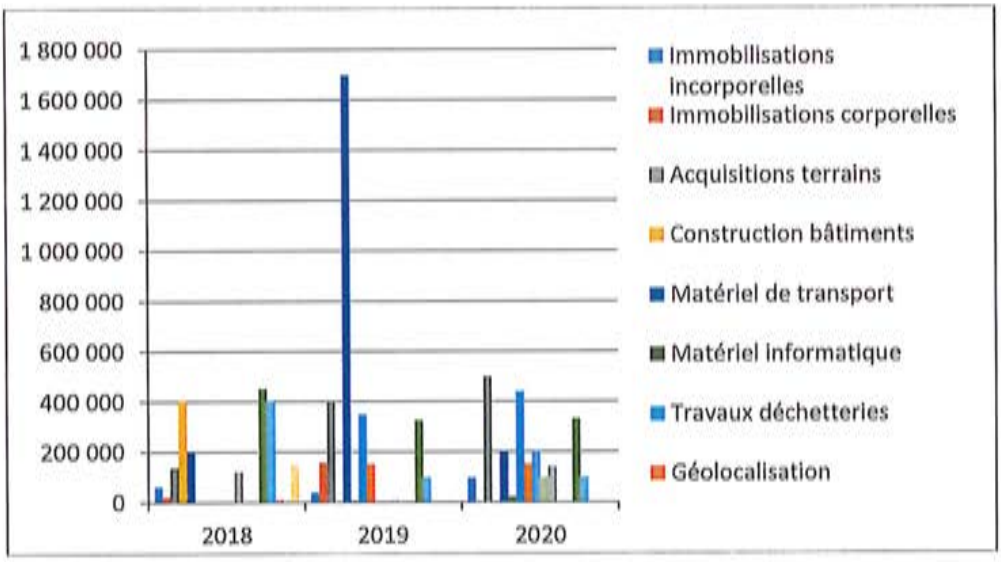

Les évolutions du montant des dépenses d'investissement pour l'année 2020 sont liées à la fin des travaux de sécurisation des déchetteries ainsi qu'à la mise aux normes et aux travaux rendus nécessaires par l'achat de la plateforme déchets verts.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Tableau des emprunts

Code	Désignation	Date obtention	Capital emprunté	Date de fin	Dette en capital au 1/1/18
13	construction déchetteries	15/04/2003	392 792	30/03/2015	0
15	bacs et colonnes	19/06/2012	1 300 000	18/06/2017	0
14	Bennes	13/01/2012	1 400 000	13/01/2020	561 284
10	Centre transfert	24/06/2002	1 069 000	01/07/2022	271 642
17	Investissements 2014	31/01/2014	450 000	30/01/2029	337 500
16	Décharge Lignières	19/06/2012	300 000	18/06/2032	243 583
18	Bâtiment multifonctions	02/12/2016	800 000	06/01/2037	770 000

Endettement pluriannuel des emprunts à compter de l'exercice 2015

		Annuités				
Code d'emprunt	Désignation	2015	2016	2017	2018	2019
15	bacs et colonnes	-	276 406,96	138 203,58	-	-
14	Bennes	197 592,29	197 592,29	197 592,29	197 592,29	197 592,29
10	Centre transfert	-	68 788,64	66 689,03	64 628,93	62 568,82
16	Décharge Lignières	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77
17	Investissements 2014	42871,64	41 976,97	41 016,52	40 088,52	39 160,80
18	Bâtiment multifonctions	-	-	35 747,25	47 323,50	46 935,50
	total	**261 763,70**	**606 064,63**	**500 548,44**	**370 933,01**	**367 557,18**

		Annuités				
Code d'emprunt	Désignation	2020	2021	2022	2023	2024
15	bacs et colonnes	-	-	-	-	-
14	Bennes	197 592,29	-	-	-	-
10	Centre transfert	60 525,65	58 448,62	56 388,55	-	-
16	Décharge Lignières	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77	21 299,77
17	Investissements 2014	38 255,97	37 305,39	36 377,68	35 449,97	34 534,95
18	Bâtiment multifonctions	46 547,50	46 159,50	45 771,50	45 383,50	44 995,50
	total	**364 221,18**	**163 213,28**	**159 837,50**	**102 133,24**	**100 830,22**

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

Code d'emprunt	Désignation	Annuités 2025	2026	2027	2028	2029
15	bacs et colonnes	-	-	-	-	-
14	Bennes	-	-	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-	-	-
16	Décharge Lignières	21 299,77	21 299,77	21 299,77	30 813,97	7 558,46
17	Investissements 2014	33 594,55	32 666,84	31 739,14	21 229,77	21 299,77
18	Bâtiment multifonctions	44 607,50	44 219,50	43 831,50	43 443,50	43 055,50
	total	**99 501,82**	**98 186,11**	**96 870,41**	**95 557,24**	**71 913,73**

Code d'emprunt	Désignation	Annuités 2030	2031	2032	2033	2034
15	bacs et colonnes	-	-	-	-	-
14	Bennes	-	-	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-	-	-
16	Décharge Lignières	-	-	-	-	-
17	Investissements 2014	21 299,77	21 299,77	21 299,77	-	-
18	Bâtiment multifonctions	42 667,50	42 279,50	41 891,50	41 503,50	41 115,50
	total	**63 967,27**	**63 579,27**	**63 191,27**	**41 503,50**	**41 115,50**

Code d'emprunt	Désignation	Annuités 2035	2036	2037
15	bacs et colonnes	-	-	-
14	Bennes	-	-	-
10	Centre transfert	-	-	-
16	Décharge Lignières	-	-	-
17	Investissements 2014	-	-	-
18	Bâtiment multifonctions	41 727,50	40 339,50	10 024,25
	total	**41 727,50**	**41 339,50**	**10 024,25**

Remboursement de la dette

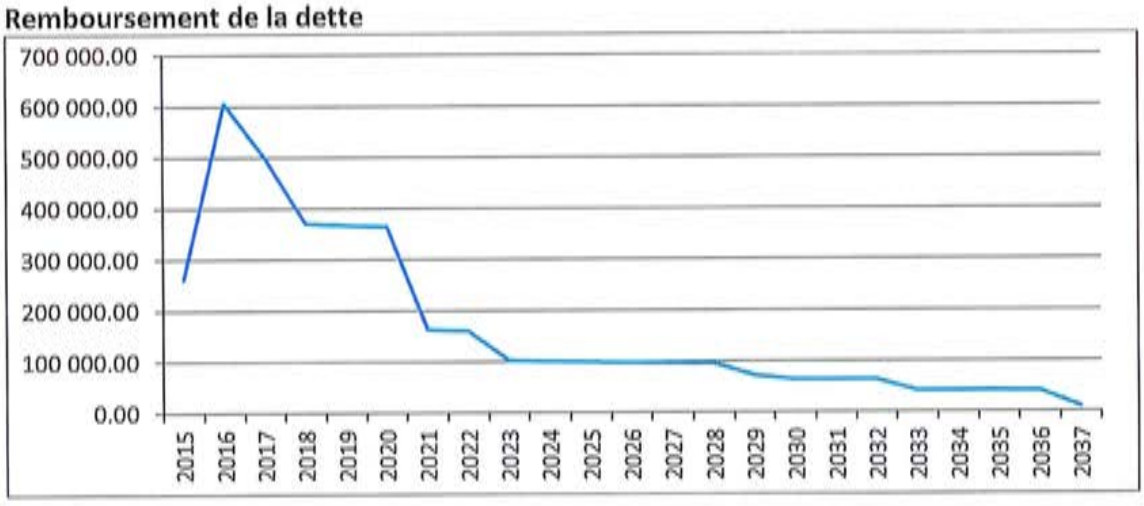

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

Évolution du remboursement par emprunt

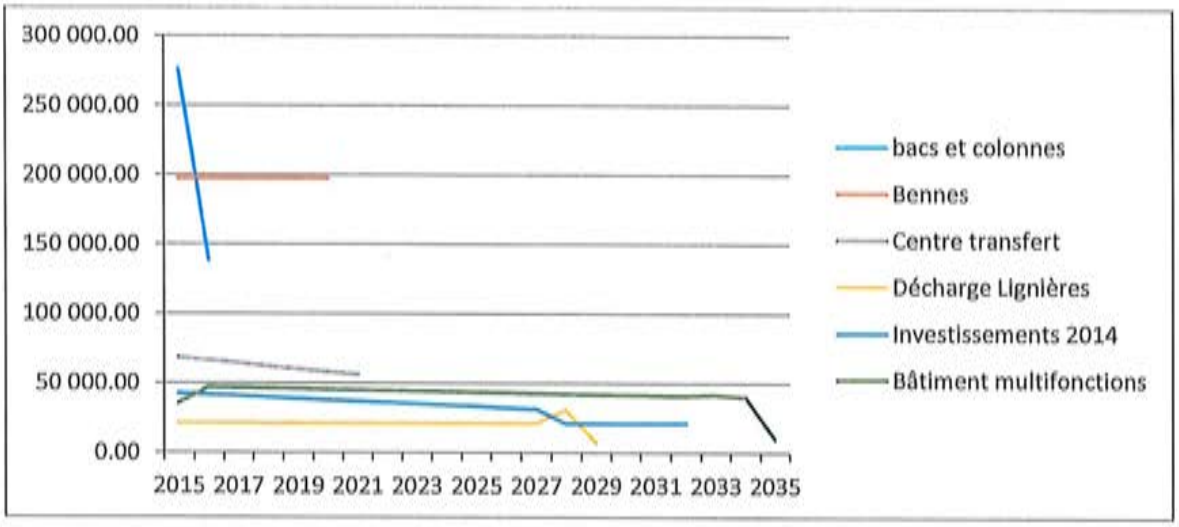

Répartition de la dette par emprunt

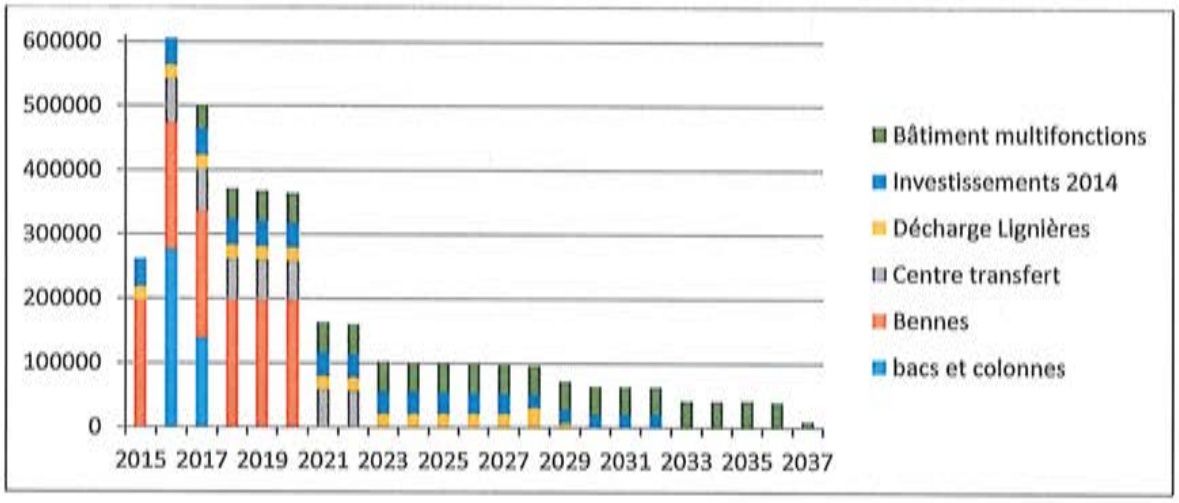

Dette par habitant

Capital restant dû au 1er janvier 2020 :
1 721 048,79 €
Population au 1er janvier 2019 :
52 678
Dette par habitant au 1er janvier 2020 :
32,67€

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-64_2019-DE

Évolution de la dette par habitant

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital restant dû	3 824 579.75 €	3 562 816.05 €	2 956 751.42 €	2 456 202.98 €	2 085 269.97 €	1 721 048.79
Dette par habitant	72.69 €	67.52 €	55.65 €	46.45 €	39.59 €	32.67 €

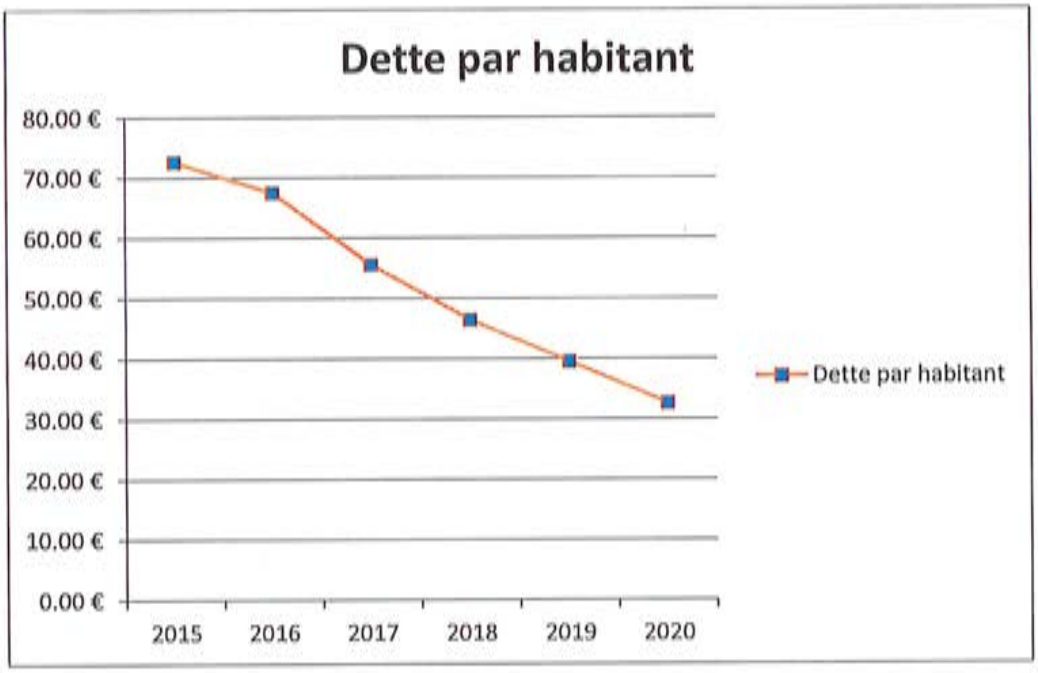

Évolution de la population DGF

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)
Population	52 616	52 764	53 129	52 877	52 678	52 678
Différence/n-1		148	365	-252	-199	0
Pourcentage/n-1		0,28%	0,69%	-0,47%	-0,38%	0%

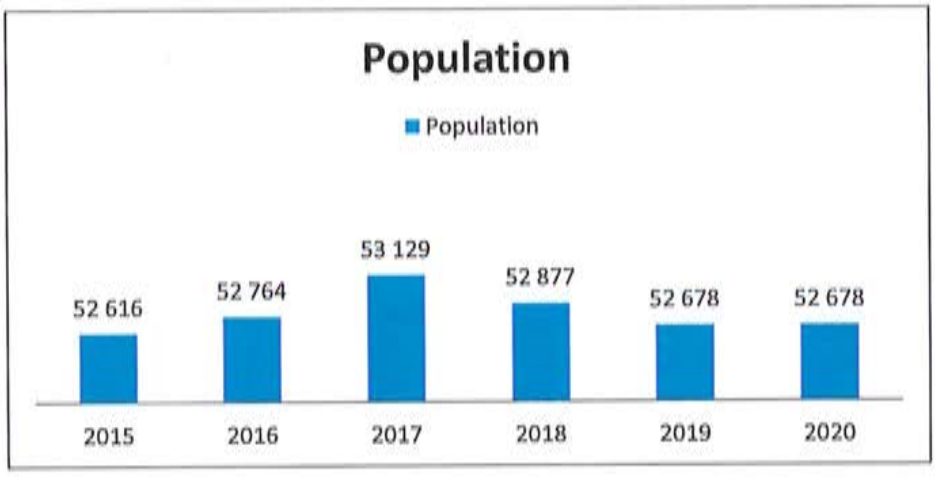

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

Évolution du coût par habitant

	Coût par habitant
2013	73,9
2014	73,84
2015	65,94
2016	65,94
2017	65,94
2018	65,94
2019	67,26
2020	67,26

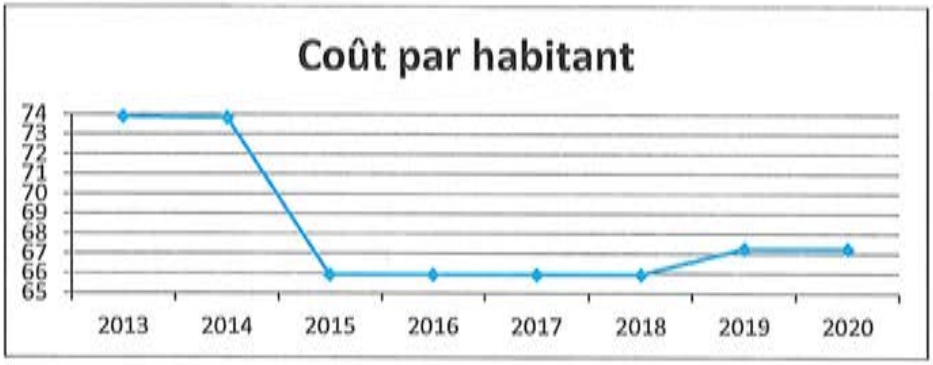

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-54_2019-DE

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 55-2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-55_2019-DE

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2018	Catégorie : Finances	Date du comité : 19 décembre 2019 Date convocation : 13 décembre 2019
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents: 32 ▪ votants :39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Eric RIOTTEAU

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :
Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir Mme SOYER Laurence
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir M BOULAY Thierry
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoît
M SALMON Joël
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire
Le Président

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS
Val Dem

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-55_2019-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Pour 2020, notre budget s'établit :

- En fonctionnement à 8 061 693 €
- En investissement à 2 277 000 €

En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement intègre une estimation de notre résultat reporté (l'exercice 2019 n'étant pas achevé)

Le budget 2020 reste en phase avec celui de 2018 et 2019, en intégrant les évolutions opérationnelles et réglementaires.

- En dépenses, notons un effort global sur les frais de personnel et une augmentation de la ligne affectée à l'entretien des véhicules de collecte.

  Le marché des déchetteries, suite au renouvellement de contrats s'apprécie de 27% pour porter à un montant maximal de 1 400 000 € contre 1 100 000 €. On retiendra que l'ensemble de ces dépenses de traitement sont aussi impactés par l'augmentation de la TGAP
- En recettes, nous grignotons, conformément à nos prévisions, notre résultat reporté. En corollaire, nous maintenons le coût par habitant à 67.26 €.

Vous aurez relevé la réduction imputée sur la ligne « reprise des matériaux » au regard de l'effondrement du prix des matériaux et des dénonciations des contrats de reprises envisageables.

En investissement :

Nos prévisions veulent coller au mieux aux nécessaires réalisations à mener en 2020 :

- Achat plateforme déchets verts
- Etude bio-déchets (ds le cadre du Contrat Transition Energétique)
- Fin de travaux sur les déchetteries (éclairage et sécurisation)
- Géolocalisation sur nos bennes de collecte

Nous avons également provisionné 200 000 € pour la transformation de la décharge de Lignières (selon les discussions en cours avec Enedis)

Sont également inscrit 100 000 € au titre de la deuxième fraction d'apport de capital auprès de SPL tri Val de Loir(e).

Le vote de notre budget qui interviendra en mars prochain devra sans doute intégrer des modifications en lien direct avec notre transfert de compétence traitement auprès de Valeco en date du 01/01/2020. Pour autant l'architecture globale ne devrait pas être modifiée.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-55_2019-DE

DOB 2020

FONCTIONNEMENT

nbre habitants : (1)	52 678

Recettes de fonctionnement par habitant

		Montant	Recettes par habitant (*)
Remboursement rémunération	6419	50 000	0,95
Remboursement sur charge SS et prévoyance	6459	5 000	0,09
Redevance déchetterie	70388	22 000	0,42
Redevance hors syndicat	70611	2 000	0,04
Redevance spéciale (2)	70688	306 306	5,81
Revente matières	7078	75 000	1,42
Vente gobelets	7088	1 000	0,02
Fctva	744	10 000	0,19
Dotations/participations	74		
dont Communautés communes (3)		3 543 122	67,26
dont Eco-Emballages		400 000	7,59
dont Eco-folio		50 000	0,95
Autres subventions	7478	65 000	1,23
report excédent excercice antérieur	Art 002	3 532 265	67,04
TOTAL RECETTES		**8 061 693**	**153,04**

(1) base estimée population DGF 2019
(2) redevance spéciale payée par les commerçants, les administrations, les associations
(3) Participation des communautés de communes
(*) Recettes par habitant hors fiscalité

Dépenses de fonctionnement par habitant

		Montant	Dépenses par habitant
Fournitures	Art.60	575 000	10,92
Services extérieurs	Art.61	545 978	10,36
Marchés transport,tri, incinération	Art.611	1 800 000	34,17
Marchés pour les déchetteries	Art.611	1 330 000	25,25
Autres services extérieurs	Art.62	370 001	7,02
Impôts et taxes	Art.63	14 500	0,28
Charges de personnel	Chap.12	2 019 500	38,34
Autres charges de gestion courante	Art.65	111 000	2,11
Intérêts des emprunts	Art.66	36 000	0,68
Charges exceptionnelles	Art.67	30 000	0,57
Amortissements	Art.042	300 000	5,69
Virement à la section d'investissement	Ligne 023	829 715	15,75
Dépenses imprévues	Art.022	100 000	1,90
TOTAL DEPENSES		**8 061 693**	**153,04**

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-55_2019-DE

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Report résultat 2019	Art. 001	293 284,83
Subvention cte ademe	Art 1328	170 000,00
Emprunt	Art 16411	600 000,00
Virement de la section fonctionnement	Ligne 021	829 715,17
Vente de panneaux	art.21	84 000,00
Amortissements	Chap. 040	300 000,00
TOTAL RECETTES		**2 277 000,00**

Dépenses d'investissement

Emprunts	Art.16411	331 000,00
Dépôts et cautionnements	Art.165	1 000,00
Frais d'études collecte bio-déchets	2 031	75 000,00
Immobilisations incorporelles	Chap 20	20 000,00
Acquisition terrains	Art 211	500 000,00
Travaux sécurisation déchetteries	art 2135	100 000,00
Electricité déchetterie	2 135	100 000,00
Cloture déchetterie	Art 21	90 000,00
Travaux déchetterie	2 135	150 000,00
Matériel de transport	Art 2182	200 000,00
Matériel informatique	Art 2183	20 000,00
Autres immobilisations corporelles	Art 2188	140 000,00
Equipement bio-déchets	art.21	200 000,00
Géolocalisation	Art 2158	150 000,00
Lignières	art.21	100 000,00
Participation structure centre de tri	Art 261	100 000,00
TOTAL DEPENSES		**2 277 000,00**

DECISION :

Le Comité prend acte du débat d'orientation budgétaire

Pour extrait conforme,
Le Président
Thierry DOULAY

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 56-2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-56_2019-DE

Objet : Vente de panneaux photovoltaïques du bâtiment multifonction – location de la toiture	Catégorie : Finances	Date du comité : 19 décembre 2019 Date convocation : 13 décembre 2019
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents: 32 ▪ votants :39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Eric RIOTTEAU

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :
Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir Mme SOYER Laurence
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir M BOULAY Thierry
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoit
M SALMON Joël
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire
Le Président

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS
Val Dem

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le
ID : 041-254102023-20191219-56_2019-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le 12 juin 2018, le comité syndical a autorisé le président à vendre les panneaux photovoltaïques au prix de 100 085,12€ TTC.

Le 12 octobre 2018 le comité syndical a autorisé le président à vendre les panneaux photovoltaïques à la société PICVERT pour un montant de 100 085,12€ TTC.

Le syndicat ValDem étant non assujetti à la TVA, nous devons vendre les panneaux photovoltaïques au même prix HT et TTC. Le prix de vente retenu est le HT de 100 085,21€ TTC, soit 83 404,27€ sans possibilité de récupération de la TVA.

PROPOSE :

Il est donc demandé au comité syndical de bien vouloir autoriser le président à signer le contrat de vente avec la Société PICVERT (Projet à l'Initiative de Citoyens Vendômois, pour les Energies Renouvelables sur le Territoire), créée par l'association ENERGIE VENDOMOISE, qui remplit ainsi les conditions de ventes inscrites et nécessaires dans la délibération du 12 juin 2018 (la charte du collectif ENERGIE VENDOMOISE, le Règlement Intérieur et le rapport financier de 2017 sont en pièces jointes).

Le prix de vente est fixé à 83 404,27€ HT et TTC correspondant à l'engagement réel du syndicat ValDem, sans possibilité de récupération de la TVA.

DECISION :

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise le président à signer le contrat de vente avec la Société PICVERT (Projet à l'Initiative de Citoyens Vendômois, pour les Energies Renouvelables sur le Territoire), créée par l'association ENERGIE VENDOMOISE, qui remplit ainsi les conditions de ventes inscrites et nécessaires dans la délibération du 12 juin 2018 (la charte du collectif ENERGIE VENDOMOISE, le Règlement Intérieur et le rapport financier de 2017 sont en pièces jointes).

Le prix de vente est fixé à 83 404,27€ HT et TTC correspondant à l'engagement réel du syndicat ValDem, sans possibilité de récupération de la TVA.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

SYNDICAT DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 57-2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-57_2019-DE

Objet : Créances éteintes

Catégorie : Finances

Date du comité : 19 décembre 2019

Date convocation : 13 décembre 2019

Nombre de membres au moment du vote :
- en exercice : 63
- présents: 32
- votants :39

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 40

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Eric RIOTTEAU

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :
Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir Mme SOYER Laurence
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir M BOULAY Thierry
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoit
M SALMON Joël
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire

Le Président

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU VENDÔMOIS
Val Dem

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-57_2019-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

PROPOSE :

Le Président vous propose d'accepter l'annulation de ces titres de recettes dont le montant s'élève à 1457,67 € pour les créances éteintes, l'inscription budgétaire est suffisante.

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2014	Amirault Joel	82.97 €	Clôture insuffisance actif
2014	Amirault Joel	68.45 €	Clôture insuffisance actif
2014	Churchill Immo	121.96 €	Clôture insuffisance actif
2015	Amirault Joel	55.26 €	Clôture insuffisance actif
2015	Amirault Joel	82.89 €	Clôture insuffisance actif
2016	Garage Romoli Bruno	251.88 €	Clôture insuffisance actif
2016	Garage Romoli Bruno	251.88 €	Clôture insuffisance actif
2017	Thoré Alimentation vi	95.05 €	Clôture insuffisance actif
2017	Le Lievre sas Sinequa	148.77 €	Clôture insuffisance actif
2017	Le Lievre sas Sinequa	148.77 €	Clôture insuffisance actif
2018	Le Lievre sas Sinequa	149.79 €	Clôture insuffisance actif
Total		**1 457.67 €**	

DECISION :

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte l'annulation de ces titres de recettes dont le montant s'élève à 1457,67 € pour les créances éteintes, l'inscription budgétaire est suffisante.

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2014	**Amirault Joel**	**82.97 €**	**Clôture insuffisance actif**
2014	**Amirault Joel**	**68.45 €**	**Clôture insuffisance actif**
2014	**Churchill Immo**	**121.96 €**	**Clôture insuffisance actif**
2015	**Amirault Joel**	**55.26 €**	**Clôture insuffisance actif**
2015	**Amirault Joel**	**82.89 €**	**Clôture insuffisance actif**
2016	**Garage Romoli Bruno**	**251.88 €**	**Clôture insuffisance actif**

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-57_2019-DE

2016	Garage Romoli Bruno	251.88 €	Clôture insuffisance actif
2017	Thoré Alimentation vi	95.05 €	Clôture insuffisance actif
2017	Le Lievre sas Sinequa	148.77 €	Clôture insuffisance actif
2017	Le Lievre sas Sinequa	148.77 €	Clôture insuffisance actif
2018	Le Lievre sas Sinequa	149.79 €	Clôture insuffisance actif
Total		1 457.67 €	

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-57_2019-DE

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 58-2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-58_2019-DE

Objet : Mandats spéciaux des élus

Catégorie : Finances

Date du comité : 19 décembre 2019

Date convocation : 13 décembre 2019

Nombre de membres au moment du vote :
- en exercice : 63
- présents: 32
- votants :39

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 40

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Eric RIOTTEAU

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :
Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir Mme SOYER Laurence
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir M BOULAY Thierry
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoit
M SALMON Joël
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire
Le Président

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU VENDOMOIS
Val Dem

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-58_2019-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Les articles L 2123-18 et R 5211-14 du code général des collectivités territoriales précisent le cadre du mandat spécial. Il s'agit d'une mission accomplie par les élus dans le cadre de l'intérêt de la collectivité.

Le mandat spécial doit préciser la mission, et être autorisé par l'organe délibérant, il est admis que la délibération soit postérieure à la mission en cas d'urgence.

Le séminaire des collectivités a été organisé par Norske Skog du 27 au 29 novembre 2019 à Golbey.

PROPOSE :

Il vous est demandé d'autoriser les mandats spéciaux ci-après, et la prise en charge des frais de transport, de repas et de séjour occasionnés par ces déplacements.

NOMS et Prénoms	Libellés	Dates et lieux
BOULAY Thierry	Séminaire collectivités	27/28/29 novembre à Golbey

DECISION :

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise les mandats spéciaux ci-après, et la prise en charge des frais de transport, de repas et de séjour occasionnés par ces déplacements.

NOMS et Prénoms	Libellés	Dates et lieux
BOULAY Thierry	**Séminaire collectivités**	**27/28/29 novembre à Golbey**

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 59-2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-59_2019-DE

Objet : Achat terrains Territoires Vendômois	Catégorie : Finances	Date du comité : 19 décembre 2019 Date convocation : 13 décembre 2019
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents: 32 ▪ votants :39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Eric RIOTTEAU

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :
Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir Mme SOYER Laurence
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir M BOULAY Thierry
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoit
M SALMON Joël
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire
Le Président

Val Dem – Syndicat mixte de collecte de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-59_2019-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le syndicat VALDEM souhaite acquérir les parcelles CE85 et CE86 sises allée Camille Vallaux d'une contenance de 7 559 m2 environ.

Le syndicat souhaite également acquérir la parcelle CE84 pour partie (excepté l'emprise du chemin d'accès au bassin pluvial public). Le syndicat prend l'engagement de reconstituer la servitude de passage de l'autre côté du terrain.

Suite aux différents échanges entre la communauté d'agglomération Territoires Vendomois et ValDem depuis 2017, Territoires Vendomois propose un prix de vente de 14€ le m².

Le montant maximum estimé est de 114 702 € hors frais.

DECISION :

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical délibére en faveur :

- **de l'acquisition des parcelles CE85 et CE86 sises allée Camille Vallaux d'une contenance de 7 559 m2 environ ainsi que de la parcelle CE84 pour partie (emprise du chemin d'accès au bassin pluvial public) , bornage à réaliser.**
  Le syndicat prend l'engagement de reconstituer la servitude de passage de l'autre côté du terrain.

- **Accepte le prix de vente de 14€ le m² proposé par Territoires Vendômois, soit un montant estimé de 114 702 € hors frais**

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 60-2019

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-60_2019-DE

Objet : Décision modificative n°3	Catégorie : Finances	Date du comité : 19 décembre 2019 Date convocation : 13 décembre 2019
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents: 32 ▪ votants :39	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Eric RIOTTEAU

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARILLON Alain
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Jean Claude
Mme HARANG Brigitte
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M PENNARUN Michel
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSEAU Jacky
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
M TORTET Jean Mary
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Ont donné pouvoir :
Mme PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à M GARILLON Alain
M HALAJKO Alain ayant donné pouvoir Mme SOYER Laurence
M COSME Thierry ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M HASLE Nicolas ayant donné pouvoir M BOULAY Thierry
M BEAUDOUX Michel ayant donné pouvoir à M VINSOT Gérard
M JANSSEN Nicolas ayant donné pouvoir à M GAUTHIER Jean Claude

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COURTIN Mickael
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
M PREVOST Garry
M ROUSSELET Benoît
M SALMON Joël
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire
M D'ORSO Joseph
M BOUVIER Jacques

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire
Le Président

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU VENDÔMOIS
Val Dem

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 20/12/2019
ID : 041-254102023-20191219-60_2019-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

La Trésorerie de Vendôme demande d'apporter des corrections sur les amortissements. Il est demandé au comité syndical de bien vouloir prendre une décision modificative sur les écritures suivante :

Dépenses d'Investissement :
C/1391 Etat et établissements nationaux + 4286 €
C/2182 Matériel de transport - 4286 €

Recettes de Fonctionnement :
C/777 Quote-part des subventions d'investissement + 4286 €

Dépenses de Fonctionnement :
C/60632 Fourniture de petits équipements + 4286 €

DECISION :

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical approuve la décision modificative suivante :

Dépenses d'Investissement :
C/1391 Etat et établissements nationaux + 4286 €
C/2182 Matériel de transport - 4286 €

Recettes de Fonctionnement :
C/777 Quote-part des subventions d'investissement + 4286 €

Dépenses de Fonctionnement :
C/60632 Fourniture de petits équipements + 4286 €

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS
ValDem

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.